

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00088
Numéro SIREN : 063 200 885
Nom ou dénomination : S T R E G O

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2019 sous le numéro de dépôt 11212

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

ORATIO AVOCATS ANGERS
4 rue PAPIAU DE LA VERRIE
BP 90210
49002 ANGERS CEDEX 01

V/REF : c09122st/gca
N/REF : 63 B 88 / 2019-A-11212

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 15/05/2019, les actes suivants :

Acte en date du 24/01/2019

- Nomination de directeur général
- Procès verbal de la réunion du comité de direction du 24/01/2019 -
- Confirmation du directeur général actuel dans ses fonctions et nomination d'un second directeur général

Concernant la société

STREGO
Société par actions simplifiée
4 rue Papiou de la Verrie
49000 Angers

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-11212 le 15/05/2019

R.C.S. ANGERS 063 200 885 (63 B 88)

Fait à ANGERS le 15/05/2019,
LE GREFFIER



Mait'

STREGO
Société par actions simplifiée au capital de 8 135 421 euros
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie, 49000 ANGERS
063200885 RCS ANGERS

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITÉ DE DIRECTION
DU 24 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-quatre janvier,
A l'issue de l'assemblée générale,

Les membres du Comité de direction de la société STREGO se sont réunis 4 rue Papiau de la Verrie, 49000 ANGERS, sur convocation régulière du nouveau Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- ◆ Monsieur Thierry CROISEY
- ◆ Monsieur Hervé FILLON, Directeur Général
- ◆ Monsieur Gilles CAMPHORT
- ◆ Monsieur Marcel EMERIAU
- ◆ Monsieur Patrick HIANASY
- ◆ Monsieur Samuel RONFLE

Assiste également à la réunion, en tant qu'invité, Monsieur Philippe ORAIN.

Le Comité de direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry CROISEY préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Hervé FILLON, Directeur Général, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Comité de direction adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération du nouveau Président,
 - Confirmation du Directeur Général actuel dans ses fonctions,
 - Nomination d'un second Directeur Général,
 - Définition des pouvoirs et missions des directeurs généraux,
 - Rémunération des directeurs généraux,
 - Autorisation contrat de prêt de consommation d'action, et agrément d'un tiers,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

EXAMEN DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL ACTUEL

Sur proposition du Président, conformément aux dispositions de l'article 15.3. des statuts, les membres du comité de direction décident à l'unanimité, Monsieur Hervé FILLON s'abstenant, de confirmer la poursuite du mandat de directeur général de Monsieur Hervé FILLON, et ce pour la durée initiale expirant le 31 décembre 2020 (étant précisé que Monsieur Hervé FILLON a d'ores et déjà informé de son départ au 31 décembre 2019).

Conformément aux dispositions de l'article 15.3 des statuts, Monsieur Hervé FILLON sera membre de droit du comité de direction.

Hervé FILLON déclare accepter la poursuite de ses fonctions de Directeur Général et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

NOMINATION SECOND DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, conformément aux dispositions de l'article 15.3. des statuts, les membres du comité de direction décident à l'unanimité, la nomination de Monsieur Philippe ORAIN en qualité de second Directeur Général, à compter du 24 janvier 2019, pour une durée expirant le 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 15.3 des statuts, Monsieur Philippe ORAIN sera membre de droit du comité de direction.

Philippe ORAIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées en qualité de Directeur Général et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

POUVOIRS

Le Comité de direction donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Comité de direction au moins.

Thierry CROISEY, Président

« EXTRAIT CERTIFIE CONFORME »

